



Club 55 Cup Maxi Yachts (1981)



Mercredi 4 octobre 2023

Généralités

Pour que ceux, "les anciens", qui l'ont connue se souviennent toujours.....

Pour que ceux qui nous rejoignent, "les jeunes", apprennent.....

La Club 55 Cup, évènement originel de la Nioulargue, qui a précédé les "Voiles de Saint-Tropez" est revenue en 2003, comme en 1981.

Yachts admis

L'épreuve "Club 55 Cup" est ouverte pour la deuxième année aux Maxi Yachts. Les critères de participation sont décrits dans le présent document.

Seuls les Yachts, dont le propriétaire est à bord sont admis.

Règle de publicité

La PUBLICITE ostentatoire, à des fins commerciales, n'est pas admise

Autres règles applicables

Règles des "Voiles de Saint-Tropez" avec les modifications ci-après :

Inscription

Les bateaux inscrits cette année sont :
MAGIC CARPET CUBED (WALLY CENTO) le defender et MY SONG (SWAN 80) le challenger.

Programme de la course

Mercredi 4 octobre à 12H00, signal d'avertissement au bateau comité.

Parcours

Ligne de départ est matérialisée entre le mât du bateau comité et une bouée dynamique gonflable
Position bouée dynamique blanche « CLUB 55 » :
43°13,833N et 006°40,513E
CLUB 1: D/S ; RA TD ; MO TD ; NIOULARGUE BD ; CLUB 55 BD ; MO BD ; RA BD ; A/F
CLUB 2: D/S ; RA TD ; MO TD ; CLUB 55 BD ; MO BD ; RA BD ; A/F

Départ

Procédure en 5 mn

Rappel

Il n'y aura pas de rappel individuel. Cependant dans le cas peu probable où un concurrent serait en avance sur la ligne de départ, celui-ci sera "lourdement" sanctionné.

Wednesday October 4, 2023

Generalities

In order that "the old generation", who knew it, does remember forever...

In order that those who join us, "the young people", learn ...

The Club 55 Cup, the original event of the Nioulargue, which preceded "Les Voiles de Saint-Tropez", came back in 2003, as it was in 1981.

Admission

The Club 55 Cup is opened for the second time to Maxi Yachts.

Participation criteria are specified into this document.

Only the Yachts with the owner on board can race.

Advertising Rule

The ostentatious advertising, for commercial purpose, is not allowed.

Other rules

Same as the "Voiles de Saint-Tropez" rules, with the following modifications:

Registration

*Boats registered this year are:
MAGIC CARPET CUBED (WALLY CENTO) the defender and MY SONG (SWAN 80) its challenger.*

Race program

Wednesday, October 4 at 12h00, warning signal at the committee boat

Course

Starting line is between the committee's mast and a dynamic buoy.

*Position of white dynamic buoy "CLUB 55":
43°13,833N et 006°40,513E*

CLUB 1: D/S ; RA TD ; MO TD ; NIOULARGUE BD ; CLUB 55 BD ; MO BD ; RA BD ; A/F

CLUB 2: D/S ; RA TD ; MO TD ; CLUB 55 BD ; MO BD ; RA BD ; A/F

Start

5 Minutes procedure

Recall

There won't be individual recall. However, in the unlikely case that one of the competitors would be ahead on the starting line, this one will be "hardly" sanctioned.

Réduction de parcours après le départ

Une réduction de parcours pourra être décidée par les concurrents ou le comité de course si nécessaire.

Arrivée

Le premier bateau arrivé en temps réel sera déclaré vainqueur. Les deux concurrents communiqueront au comité le nom du vainqueur.

Réclamations

Le défiant et le défié s'engagent à ne pas porter réclamation. Dans l'hypothèse où l'un des deux réclameraient malgré tout, une caution en liquide (rosé frais de préférence) sera déposée au bureau du comité en même temps que la réclamation. La caution reste acquise au jury même en cas de retrait de la réclamation.

Montant de la caution

$((L \times N) / A) + 12$ arrondis au nombre supérieur

L : Longueur du bateau (réclamant) en mètres

N : nombre de personnes à bord (du réclamé)

A : âge du skipper (réclamant)

12 : quantité minimale permettant un jugement "équitable"

Temps limite

Temps limite de course et heure de début de la collation : 15h 30.

Classement et Prix

Le vainqueur sera le bateau qui aura coupé la ligne d'arrivée le premier.

Les deux équipages se retrouveront au Club 55 pour la remise des prix à l'issue de laquelle une collation leur sera offerte. Si, pour des raisons extérieures, la météo par exemple, les yachts ne peuvent pas mouiller dans la baie de Pampelonne, les équipages pourront se rendre au Club 55 par tous moyens appropriés.

Le Yacht qui aura gagné deux défis consécutifs ne pourra pas participer l'année suivante, ni comme défiant ni comme défié.

Règlement mis à jour le 13 septembre 2023

Pierre Roinson
Président de la SNST

Shortening after the start

A course reduction can be decided by competitors or race committee if necessary.

Arrival

The first boat to arrive in real time will be declared as winner. Both competitors will declare the name of the winner to the race committee.

Protests

The challenger and the challenged commit themselves not to claim. Nevertheless, if one of them would claim, a liquid deposit (fresh "rosé" would be better) will have to be done to the committee desk on the same time that the claim is done. The deposit remains to the Jury even if the claim is withdrawn.

Deposit amount

$((L \times N) / A) + 12$ rounded to the higher number

L : Length of the boat (claimer) in meters

N : Number of crew members

A : Skipper's age (claimer)

12 : Minimum quantity necessary for a "fair" judgment.

Time limit

Time limit to finish the race and hour to begin lunch: 15h30

Ranking and Prize

The winner will be the boat that crosses the finishing line first.

Both crew members will meet at the Club 55 for the prize giving after which a light lunch will be offered. If, for outside reasons, the weather for example, the yachts cannot anchor in the bay of Pampelonne the crews will go to the Club 55 by any appropriate ways.

The yacht who wins 2 consecutive challenges cannot participate next year, either as defender or challenger.

Regulation updated on September 13, 2023

Patrice de Colmont
Coorganisateur de la Club 55 Cup

**Annexe au règlement de la Club 55 Cup Maxi Yachts
Palmarès**

Année year	Défiant / Defender	Défié / Challenger	Vainqueur / Winner
2022	MAGIC CARPET CUBED	TANGO	MAGIC CARPET CUBED
2023	MAGIC CARPET CUBED	MY SONG	